



# Rapport d'Orientation Budgétaire

*Exercice Budgétaire 2022*

**Conseil Municipal du 9 mars 2022**

## RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

### Article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales :

*« Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le maire présente au conseil municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Ce rapport donne lieu à un débat au conseil municipal, dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article L. 2121-8. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique.*

*Dans les communes de plus de 10 000 habitants, le rapport mentionné au deuxième alinéa du présent article comporte, en outre, une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs. Ce rapport précise notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail. Il est transmis au représentant de l'Etat dans le département et au président de l'établissement public de coopération intercommunale dont la commune est membre ; il fait l'objet d'une publication. Le contenu du rapport ainsi que les modalités de sa transmission et de sa publication sont fixés par décret.*

*Les dispositions du présent article s'appliquent aux établissements publics administratifs des communes de 3 500 habitants et plus. »*

## **SOMMAIRE**

### **A. Situation générale**

1. Situation économique mondiale
2. La conjoncture économique française et l'état des finances publiques en 2022
3. Les principales dispositions de la loi de Finances pour 2022 concernant le bloc communal

### **B. Analyse rétrospective - Situation financière de la commune**

1. Les Dépenses de Fonctionnement
2. Les Recettes de Fonctionnement
3. Bilan de la section de Fonctionnement
4. Les Dépenses d'Investissement
5. Les Recettes d'Investissement
6. Bilan de la section d'Investissement

### **C. Analyse de l'endettement**

### **D. Ressources Humaines : structure et évolution des effectifs communaux**

### **E. Orientations 2022 par commission**

### **F. Budget Primitif 2022 et prospective 2023 -2024**

1. Section de fonctionnement
2. Section d'investissement

### **G. Budget annexe**

## A. Situation générale

### 1. Situation économique mondiale<sup>1</sup>

Après un repli sans précédent en 2020, l'activité mondiale rebondirait fortement en 2021 et progressait encore vivement en 2022. Ce rebond reflète la progression des campagnes de vaccination et le soutien budgétaire et monétaire. Il permettrait à l'économie mondiale de retrouver son niveau pré-crise dès 2021.

Après un début d'année où l'activité restait freinée par les mesures sanitaires, l'activité en zone euro rebondirait nettement en 2021 et continuerait de progresser en 2022, mais à des rythmes différents selon les pays. L'Allemagne, moins touchée par la crise sanitaire en 2020, retrouverait son niveau d'activité d'avant crise dès 2021. À l'inverse, l'Italie, pénalisée par une consommation atone malgré un investissement dynamique, et l'Espagne, particulièrement exposée au tourisme international, rattraperait tout juste leurs niveaux d'avant crise en 2022.

Parmi les autres pays avancés, l'activité aux États-Unis rebondirait fortement en 2021, grâce aux soutiens budgétaires mis en place et une politique monétaire accommodante. Au Royaume-Uni, l'activité, particulièrement touchée par l'épidémie en 2020, se redresserait nettement en 2021 mais les échanges resteraient pénalisés par les incertitudes liées à la sortie de l'UE. Au Japon, le rebond serait freiné en 2021 par le durcissement des mesures sanitaires, alors que l'activité avait été relativement épargnée en 2020.

Dans les grandes économies émergentes, l'activité évoluerait de manière disparate. En Chine et en Turquie, le ralentissement de l'activité en 2020 a été contenu et la croissance serait soutenue en 2021. En Inde, la reprise a été interrompue par une deuxième vague épidémique, mais les soutiens budgétaire et monétaire devraient préserver la croissance en 2021. La reprise du commerce international constituerait un relais de croissance en Turquie et au Brésil. En Russie, la hausse des prix du pétrole et l'utilisation de marges budgétaires soutiendraient le redressement de l'économie.

### 2. La conjoncture économique française et l'état des finances publiques en 2022<sup>1</sup>

Depuis 2020, la France a fait face à une crise sanitaire et économique sans précédent. L'activité a été marquée en 2020 par une récession d'une ampleur inédite (-8,0 %).

---

<sup>1</sup> Source : [www.budget.gouv.fr](http://www.budget.gouv.fr)

- ⇒ **Croissance** : L'économie française a retrouvé de l'éclat ces derniers temps. Au vu d'un troisième trimestre "exceptionnel" (+3% par rapport aux trois mois précédents) et des tendances des derniers mois, l'économie française devrait avoir crû de 6,7% sur 2021 et resterait soutenue à 4 % en 2022, plaçant la France en tête des principales économies européennes. Mieux encore, la France peut se targuer d'être le premier de ces 4 pays à retrouver son niveau de PIB pré-Covid-19.
- ⇒ **Exportations françaises** : Les exportations totales rebondiraient de + 8,6 % en 2021 après la chute de – 16,1 % observée en 2020. Elles seraient un peu moins dynamiques que la demande mondiale, en raison d'une reprise seulement graduelle des exportations en matériels de transports (aéronautique notamment) et d'une fréquentation touristique toujours en retrait par rapport à son niveau d'avant crise. En 2022, les effets de la crise sur les exportations se résorberaient. Les exportations totales accéléreraient à + 10,0 %.
- ⇒ **Importations françaises** : en 2021 et 2022, les importations progresseraient fortement, en ligne avec le rebond de la demande intérieure. En 2021, la reprise économique en France serait associée à une progression marquée des importations manufacturières, les importations totales en volume s'établissant à + 9,0 %.
- ⇒ **PIB** : L'activité économique a retrouvé son niveau d'avant-crise dès le troisième trimestre et la reprise 2021 est solide. La croissance du PIB atteindrait 6,7 % en 2021 en moyenne annuelle, puis encore 3,6 % en 2022 et 2,2 % en 2023, avant un retour sur un rythme proche du potentiel et nettement plus faible à seulement 1,4 % en 2024.
- ⇒ **Inflation** : Avec les tensions sur le prix du pétrole et les contraintes d'offre, qui entraînent de fortes hausses des prix de l'énergie et des produits manufacturés, l'inflation totale atteindrait un pic au quatrième trimestre 2021, puis baisserait progressivement pour repasser au-dessous de 2 % d'ici fin 2022.
- ⇒ **Consommation des ménages** : la consommation des ménages progresserait de + 4,1 % en 2021. Après un rebond freiné par l'environnement sanitaire au 1<sup>er</sup> semestre, la consommation progresserait plus nettement sur la deuxième partie de l'année avec la levée des restrictions. Le rattrapage se poursuivrait sur le début de l'année 2022, la consommation augmentant très nettement (+ 7,0 %), sur l'ensemble de l'année.
- ⇒ **Déficit public** : la prévision de déficit public pour 2022 s'établit à 4,8 % du PIB (7,6 % en 2021 et 9,1 % en 2020).
- ⇒ **Dette publique** : le ratio de la dette publique sur PIB diminuerait légèrement, passant de 115,0 % en 2020 à 113,6 % en 2021. En 2022, le ratio de dette publique sur PIB continuerait à diminuer légèrement à 112,8 %.

### 3. Les principales dispositions de la loi de Finances (LF) pour 2022 concernant le bloc communal

#### ⇒ **Dotation Globale de Fonctionnement (DGF)**

La Dotation Globale de fonctionnement comprend la Dotation Forfaitaire (DF) et les dotations de péréquation verticale (Dotation de Solidarité Urbaine - DSU, Dotation de Solidarité Rurale - DSR et Dotation Nationale de Péréquation - DNP). La Loi de Finances pour 2022 maintient le montant de l'enveloppe à 26,8 Md€.

Toutefois, comme chaque année, la dotation forfaitaire d'une commune pourra fluctuer en fonction de l'évolution de sa population et, le cas échéant, du dispositif d'écrêttement<sup>2</sup> mis en place pour financer la hausse des dotations de péréquation.

La progression des crédits de la Dotation de Solidarité Urbaine et de la Dotation de Solidarité Rurale s'établit comme suit :

- ✓ Dotation de Solidarité Urbaine : + 95 millions d'euros (soit 2,566 Md€) ;
- ✓ Dotation de Solidarité Rurale : + 95 millions d'euros (soit 1,877 Md€) ;
- ✓ Les crédits alloués à la Dotation Nationale de Péréquation n'évoluent pas (0,794 Md€).

#### ⇒ **Variables d'ajustement**

La loi de Finances pour 2022 prévoit une minoration des variables d'ajustement à hauteur de 50 millions d'euros (quasiment comme l'an dernier, contre 120 millions et 159 millions respectivement en projets de lois de finances 2020 et 2019).

Cette minoration est supportée cette année uniquement par les régions : 25 millions pour la dotation carré et 25 millions pour la Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle (DCRTP).

#### ⇒ **Poursuite de la réforme des indicateurs financiers dont l'impact sera lissé de 2023 à 2028**

La suppression de la Taxe d'Habitation sur les résidences principales et la réduction par deux des valeurs locatives des locaux industriels ont entraîné un bouleversement du panier de ressources des différents niveaux de collectivités.

---

<sup>2</sup> L'écrêttement concerne les communes dont le potentiel fiscal par habitant dépasse 85% de la moyenne nationale.

De ce fait, les indicateurs financiers utilisés dans le calcul des dotations et fonds de péréquation (potentiel fiscal<sup>3</sup> et financier<sup>4</sup>, effort fiscal<sup>5</sup>), construits à partir de ces différentes recettes sont modifiés. De nouvelles ressources sont ainsi intégrées au calcul de ces indicateurs (droits de mutation à titre onéreux, Taxe Locale sur la Publicité Extérieure, taxe sur les pylônes, etc.).

Afin d'éviter des évolutions trop importantes sur la répartition des dotations, la Loi de Finances pour 2022 prévoit la mise en place d'une fraction de correction permettant de lisser les évolutions sur plusieurs années. Ainsi, les premiers effets sont attendus pour 2023. Les indicateurs 2022 seront calculés avec les données N-2 pour qu'il n'y ait pas d'impact sur 2022.

⇒ ***Soutien de l'Etat à l'investissement local***

*Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL)*

La DSIL connaît un abondement exceptionnel de 350 millions d'euros. Cette mesure servira à financer les opérations des collectivités prévues dans les contrats de relance et de transition écologique (CRTE).

	Enveloppe 2021	Enveloppe 2022	Eligibilité	Object	Attribution
DSIL	570 M€	920 M€	Communes et EPCI à fiscalité propre en métropole ainsi que les PETR	Rénovation thermique, transition énergétique, mise aux normes; développement du numérique, équipements liés à la hausse du nombre d'habitants	Par le préfet de région

<sup>3</sup> Le potentiel fiscal est un indicateur de richesse fiscale. Il correspond à la somme que produirait les taxes directes de la collectivité si l'on appliquait aux bases le taux moyen national d'imposition. Il mesure la capacité qu'à la collectivité à lever des produits fiscaux sur son territoire.

<sup>4</sup> Le potentiel financier correspond au potentiel fiscal majoré de la dotation forfaitaire perçue par les communes.

<sup>5</sup> L'effort fiscal permet de mesurer la pression fiscale exercée sur le territoire de la collectivité.

## Autres enveloppes

	DPV	DETR	DSID
Enveloppe 2021	150 M€	1,046 Mds€	212M€
Eligibilité	Communes défavorisées et présentant des dysfonctionnements urbains	Communes et EPCI < à 20 000 hab. + PF par hab. < à 1,3 fois PF par hab. moyen de la strate	Départements de métropole et d'Outre Mer, métropole de Lyon et collectivités à statut particulier
Objet	éducation, culture; emploi, développement économique, santé ; sécurité, social...	économique, social, environnemental et touristique, pour développer ou maintenir les services publics	Dépenses d'aménagement foncier et d'équipement rural
Attribution	Par le préfet de département	Par le préfet de département	Par le préfet de région

## ⇒ *Revalorisation des valeurs locatives*

En 2022, les valeurs locatives sont revalorisées à hauteur de 3,40 % (0,2 % en 2021).

## B. Analyse rétrospective - Situation financière de la commune

### A. Les Dépenses de Fonctionnement

#### 1.1. Charges à caractère général

	2019	2020	2021
Dépenses récurrentes *	1 122 525	1 052 235	992 565
Frais de fonctionnement liés à la gestion des écoles	133 078	116 945	130 798
Services **	753 347	734 746	634 987
<b>Charges à caractère général (chap. 011)</b>	<b>2 008 950</b>	<b>1 903 926</b>	<b>1 758 350</b>
Evolution en nombre		- 105 024	- 145 576
Evolution en %		-5,2%	-7,6%

\* Dépenses dites récurrentes ou incompressibles : fluides, primes d'assurance des bâtiments, fournitures administratives, locations de copieurs, frais de télécommunications, frais d'affranchissement, taxes foncières et frais de maintenance.

\*\* Dépenses des services : travaux, voirie, espaces verts, garage, administration générale, cohésion sociale, sport, animation, culture, etc.

#### 1.2. Charges de personnel

	2019	2020	2021
Masse salariale	7 434 177	7 347 308	7 199 950
Cotisation assurance maladie	117 179	312 629	283 713
CNAS	52 264	53 799	52 865
Médecine du travail	29 699	26 775	28 658
Autres (validations de service, compensation du supplément familial de traitement, chèques cadeaux)	32 722	67 475	20 600
<b>Charges de personnel et frais assimilés (chap. 012)</b>	<b>7 666 041</b>	<b>7 807 986</b>	<b>7 585 787</b>
Evolution en nombre		141 945	- 222 199
Evolution en %		1,9%	-2,8%

### 1.3. Autres charges de gestion courantes

	2019	2020	2021
Participations (SIVOM du Bruaysis et collecte des déchets)	283 268	273 904	282 720
Subventions au CAL	127 837	115 230	103 807
Subventions au CCAS	383 342	450 395	410 770
Subventions aux associations	88 446	73 055	61 075
Indemnités élus	168 162	171 276	191 796
Autres (créances admises en non-valeur, logiciels)	9 468	15 282	11 958
<b>Autres charges de gestion courante (chap. 65)</b>	<b>1 060 523</b>	<b>1 099 142</b>	<b>1 062 126</b>
Evolution en nombre		38 619	- 37 016
Evolution en %		3,6%	-3,4%

### 1.4. Charges financières

	2019	2020	2021
Intérêts de la dette (art 66111)	600 413	568 643	524 886
Intérêts courus non échus – ICNE (art 66112)	- 15 213	- 24 462	- 18 582
Autres charges financières (autres articles chap. 66)	0	- 0	6
<b>Charges financières (chap. 66)</b>	<b>585 201</b>	<b>544 181</b>	<b>506 310</b>
Evolution en nombre		- 41 019	- 37 871
Evolution en %		-7,0%	-7,0%

### 1.5. Autres dépenses réelles de fonctionnement

	2019	2020	2021
Atténuation de produit (chap. 014)	15 731	9 788	5 129
Charges exceptionnelles (chap. 67)	19 689	298 059	61 688
<b>Total des autres dépenses réelles de fonctionnement</b>	<b>35 420</b>	<b>307 847</b>	<b>66 817</b>
Evolution en nombre		272 427	- 241 030
Evolution en %		769,1%	-78,3%

Le chapitre 014 constate le versement des taxes (électricité, produits des impositions directes).

Le chapitre 67 reprend :

- le versement des primes aux commerçants (primes à la création et à l'accessibilité, réno-vitrine et les aides exceptionnelles dues au COVID) ;
- les démolitions des anciens logements de fonction au stade Basly et au cimetière pour 224 858 € en 2020 ;
- le remboursement partiel des subventions « Contrat de Ville », au regard des actions ayant été annulées ;
- les remboursements des administrés n'ayant pas pu assister aux activités au regard de la crise sanitaire.

## B. Les Recettes de Fonctionnement

	2019	2020	2021
<b>Atténuation de charges (chap. 013)</b>	<b>303 156</b>	<b>359 447</b>	<b>0</b>
<b>Produits des services (chap. 70)</b>	<b>483 250</b>	<b>322 710</b>	<b>384 992</b>
Produit des taxes directes (art 73111)	4 079 159	4 120 603	4 481 814
Fonds national de garantie individuel de ressources - FNGIR (art 7323)	13 847	13 847	13 847
Attribution de compensation (art 7321)	1 267 088	1 267 088	1 267 088
Dotations de solidarité communautaire (art 7322)	382 279	239 802	325 734
FPIC (art 73223)	182 633	397 622	340 490
Taxes pour utilisation des services publics et du domaine (art 733 hors 7331)	38 012	23 195	26 879
Taxe sur l'électricité (art 7351)	161 962	154 593	174 939
Taxes sur la publicité (art 7368)	26 513	25 135	24 888
Taxe additionnelle aux droits de mutation (art 7381)	140 760	170 417	211 520
<b>Impôts et taxes (chap. 73)</b>	<b>6 292 254</b>	<b>6 412 302</b>	<b>6 867 199</b>
DGF, dotation forfaitaire (art 7411)	1 827 579	1 812 048	1 821 668
Dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale (art 74123)	2 892 672	2 997 685	3 087 187
Dotation nationale de péréquation (art 74127)	295 330	283 832	285 563
FCTVA (art 744)	20 491	25 329	731
Participations (art 747)	575 835	430 747	556 615
Compensations TFB Locaux industriels	0	0	199 271
Compensations fiscales (art 748 hors locaux industriels)	434 229	435 226	41 511
<b>Dotations (chap. 74)</b>	<b>6 046 135</b>	<b>5 984 866</b>	<b>5 992 546</b>
<b>Autres produits de gestion courante (chap. 75)</b>	<b>44 925</b>	<b>33 753</b>	<b>32 503</b>
<b>Produits financiers (chap. 76)</b>	<b>293 238</b>	<b>293 238</b>	<b>293 237</b>
<b>Produit des cessions d'immobilisations (art 775)</b>	<b>16 575</b>	<b>50 099</b>	<b>194 592</b>
<b>Produits exceptionnels (chap. 77 hors 775)</b>	<b>30 354</b>	<b>22 561</b>	<b>399 612</b>
<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>	<b>13 509 887</b>	<b>13 478 975</b>	<b>14 164 681</b>

*Atténuation de charges* : montants versés dans le cadre des arrêts maladie et accidents de travail. A compter de 2021, à la demande de la Trésorerie de Lillers, ces montants sont retracés au chapitre 77 – Produits exceptionnels.

*Produits des services, du domaine et ventes diverses* : recettes afférentes au tarifaire (coupe de bois, inscriptions activités cohésion sociale, sport, multi-accueil, cantine, ...) ainsi qu'aux redevances d'occupation du domaine public communal (ouvrages de transport, de communications électroniques, de distribution de gaz et d'électricité)

*Autres produits de gestion courante* : les mises à disposition de salles aux lycées et collèges auchellois et les remboursements des avantages accessoires liés aux logements de fonction.

*Produits financiers* : constatation de l'étalement des aides liées au remboursement des emprunts structurés.

### C. Bilan de la section de Fonctionnement

	2019	2020	2021
<b>Total des recettes réelles de fonctionnement (hors produits des cessions)</b>	<b>13 493 312</b>	<b>13 428 876</b>	<b>13 970 089</b>
<i>Evolution en nombre</i>		- 64 436	541 213
<i>Evolution en %</i>		-0,48%	4,03%
<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement (hors intérêts de la dette)</b>	<b>10 755 723</b>	<b>11 094 441</b>	<b>10 454 417</b>
<i>Evolution en nombre</i>		338 718	- 640 024
<i>Evolution en %</i>		3,15%	-5,77%
<b>Epargne de gestion</b>	<b>2 737 589</b>	<b>2 334 435</b>	<b>3 515 672</b>
<i>Evolution en nombre</i>		- 403 154	1 181 237
<i>Evolution en %</i>		-14,73%	50,60%
Intérêts de la dette	600 413	568 643	524 886
<b>Epargne brute</b>	<b>2 137 175</b>	<b>1 765 792</b>	<b>2 990 704</b>
<i>Evolution en nombre</i>		- 371 383	1 224 912
<i>Evolution en %</i>		-17,38%	69,37%
Remboursement capital de la dette (chap. 16 hors 166, 16449 et 1645)	1 224 901	1 241 156	1 096 291
<b>Epargne nette</b>	<b>912 274</b>	<b>524 636</b>	<b>1 894 413</b>
<i>Evolution en nombre</i>		- 387 639	1 369 777
<i>Evolution en %</i>		-42,49%	261,09%

*Épargne de gestion* : elle correspond à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement hors travaux en régie et hors charges d'intérêts. Elle mesure l'épargne dégagée dans la gestion courante hors frais financiers.

*Épargne brute* : elle correspond à l'épargne de gestion diminuée des charges d'intérêts. Appelée aussi "autofinancement brut", l'épargne brute est affectée à la couverture d'une partie des dépenses d'investissement (en priorité, le remboursement de la dette, et pour le surplus, les dépenses d'équipement).

*Épargne nette* : elle correspond à l'épargne brute après déduction des remboursements de dette. Elle mesure l'épargne disponible pour l'équipement brut après financement des remboursements de dette.

#### D. Les Dépenses d'Investissement

	2019	2020	2021
<b>Dotations, fonds divers et réserves (chap. 10) (remboursement taxe d'aménagement)</b>	<b>19 304,66</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Emprunts et dettes assimilés (chap. 16)</b>	<b>1 224 900,88</b>	<b>1 241 156,21</b>	<b>1 096 371,24</b>
Application "Auchel"	0,00	0,00	20 640,00
Frais d'étude - rue Casimir Beugnet 2 <sup>ème</sup> tranche	13 910,16	0,00	0,00
Frais d'étude - église	0,00	0,00	4 800,00
<b>Immobilisations incorporelles (chap. 20)</b>	<b>13 910,16</b>	<b>0,00</b>	<b>25 440,00</b>
Standard téléphonique hôtel de ville	19 295,38	0,00	0,00
Equipements et mobilier des écoles	18 658,16	7 393,41	26 680,79
Plantations d'arbres et d'arbustes - projet 1 million d'arbre	0,00	0,00	6 137,56
Plantations d'arbres et densification - bois de St Pierre	11 791,65	0,00	0,00
Fonds de travaux urbains	10 692,00	0,00	0,00
Matériel de transport	53 880,00	0,00	0,00
Acquisitions terrains et bâtiments	29 791,00	292 196,54	130 729,64
Aménagement aire de jeux bois de St Pierre	0,00	67 516,80	0,00
Cimetière (columbarium et réaménagement concessions)	9 852,00	0,00	28 446,00
Feux tricolores rue Staelen	0,00	19 154,40	0,00
Poteaux incendie	2 349,30	0,00	0,00
Panneaux de signalisation	4 110,46	0,00	0,00
Salle des fêtes (solde de la maîtrise d'œuvre)	0,00	0,00	1 155,06
<b>Immobilisations corporelles (chap. 21)</b>	<b>160 419,95</b>	<b>386 261,15</b>	<b>193 149,05</b>
Démolition ex meubles Acheré	0,00	85 738,00	0,00
Travaux de lutte contre les inondations rue Raoul Briquet 2 <sup>ème</sup> tranche	167 185,62	0,00	0,00
Remplacement des points lumineux (1 <sup>ère</sup> tranche)	0,00	361 578,88	183 529,56
Cimetière (réaménagement concessions)	35 490,00	4 200,00	0,00
Skate-park	0,00	0,00	70 466,86
Travaux d'extension du réseau d'eaux pluviales rue de Turkève	0,00	82 882,80	0,00
<b>Immobilisations en cours (chap. 23)</b>	<b>202 675,62</b>	<b>534 399,68</b>	<b>253 996,42</b>
Salle des fêtes	318 162,98	427,80	0,00
Equipements divers des services	53 471,80	100 924,16	94 223,32
Rue Casimir Beugnet	0,00	369 108,87	1 391,02
<b>Total Dépenses réelles d'investissement</b>	<b>1 992 846,05</b>	<b>2 632 277,87</b>	<b>1 664 571,05</b>

## E. Les Recettes d'Investissement

	2019	2020	2021
Excédents de fonctionnement capitalisés (autofinancement)	1 492 486,95	872 595,23	1 168 877,20
F.C.T.V.A.	157 716,31	312 593,68	132 925,39
Taxe d'aménagement	11 572,92	2 339,29	37,83
<b>Dotations, fonds divers et réserves (chap. 10)</b>	<b>1 661 776,18</b>	<b>1 187 528,20</b>	<b>1 301 840,42</b>
Amendes de police	36 875,00	73 119,00	39 192,00
Subvention salle des fêtes	69 462,30	0,00	0,00
Aide à la relance de la construction durable	0,00	0,00	3 700,00
Rue Casimir Beugnet	100 000,00	0,00	48 579,05
Travaux de lutte contre les inondations rue Raoul Briquet 2ème tranche	44 144,24	0,00	0,00
Remplacement des points lumineux (1ère tranche)	0,00	0,00	381 638,00
Feux tricolores rue Staelen	0,00	17 683,00	0,00
Fonds de travaux urbains	6 028,47	0,00	0,00
Equipements des écoles (socle numérique)	0,00	0,00	17 504,51
Réalisation d'un Skate-park	0,00	0,00	23 657,60
<b>Subvention d'investissement reçues (chap. 13)</b>	<b>256 510,01</b>	<b>90 802,00</b>	<b>514 271,16</b>
<b>Emprunts et dettes assimilés (chap. 16)</b>	<b>250 000,00</b>	<b>200 000,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Immobilisations corporelles (chap. 21) (changement d'imputation comptable)</b>	<b>179,42</b>	<b>129 597,83</b>	<b>0,00</b>
<b>Total Recettes réelles d'investissement</b>	<b>2 168 465,61</b>	<b>1 607 928,03</b>	<b>1 816 111,58</b>

## F. Bilan de la section d'Investissement

	2019	2020	2021
Total Dépenses réelles d'investissement	1 992 846,05	2 632 277,87	1 664 571,05
Total Recettes réelles d'investissement	2 168 465,61	1 607 928,03	1 816 111,58
Solde de la section d'investissement	175 619,56	-1 024 349,84	151 540,53

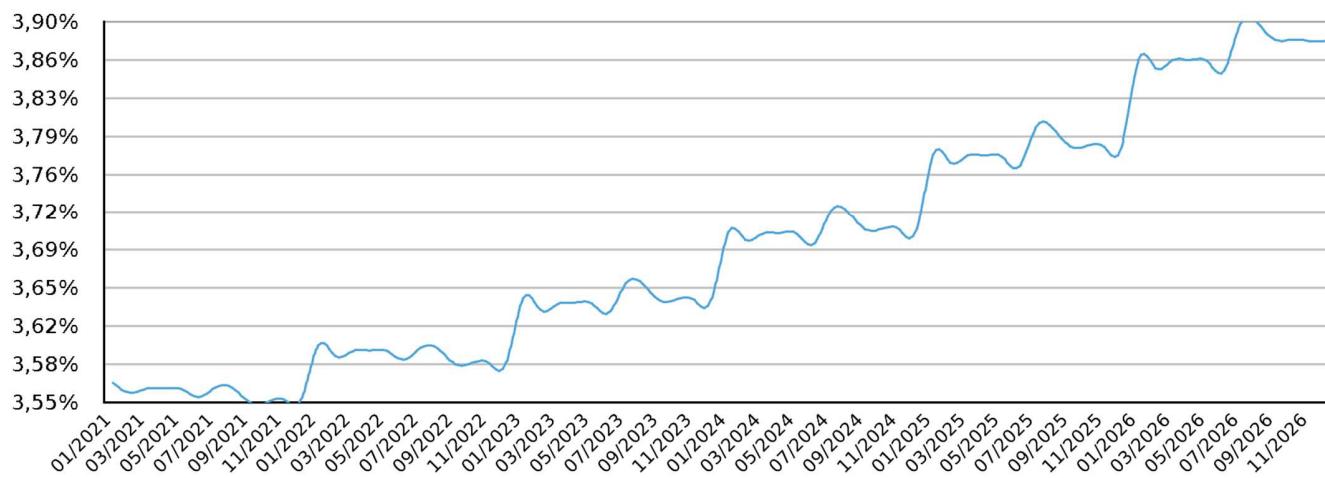
Les dépenses réelles d'investissement ont augmenté de 32 % (+ 639 432 €) en 2020, puis ont diminué de 36% en 2021 (-967 707 €). Les recettes réelles d'investissement ont quant à elles, diminué de 25 % (- 560 538 €) en 2020, puis augmenté de 13 % en 2021 (+ 208 184 €).

## C. Analyse de l'endettement

### *Synthèse de la dette au 01/01/2022*

Capital restant dû (CRD)	Taux moyen <sup>6</sup>	Durée de vie résiduelle moyenne <sup>7</sup>	Nombre de lignes
Budget Ville	13 590 656.79 €	3,62 %	11 ans et 7 mois

### **Evolution annuelle du taux moyen (en %)**

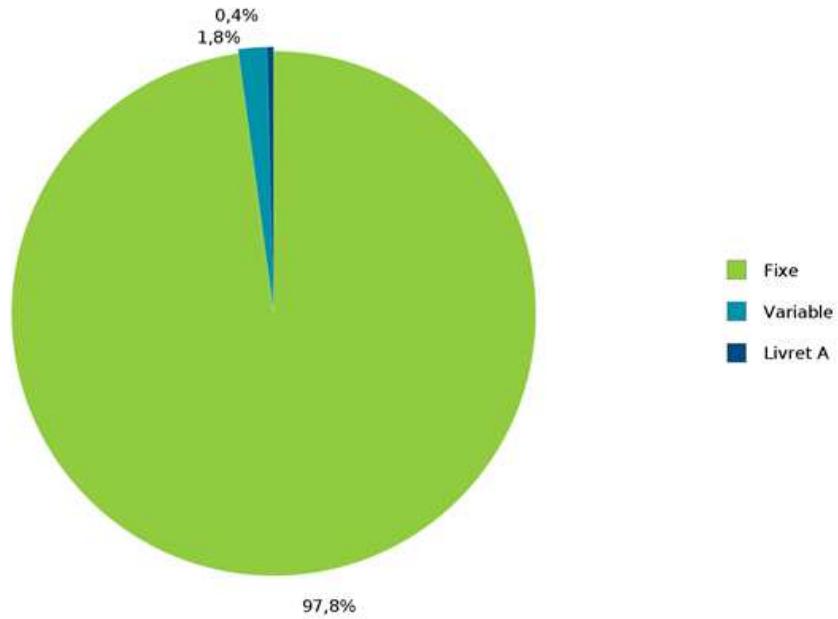


<sup>6</sup> Moyenne des taux de l'ensemble des emprunts

<sup>7</sup> Moyenne des durées de vie résiduelle de l'ensemble des emprunts

### **Dette par type de risque**

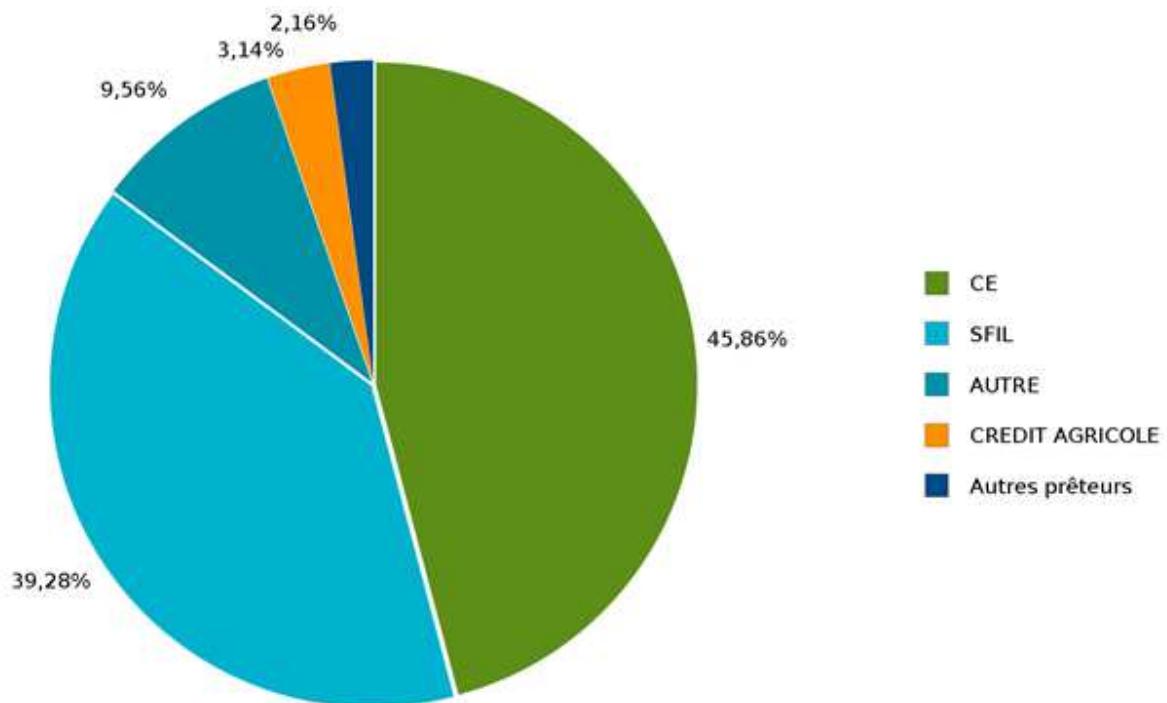
Type	Capital Restant Dû	% d'exposition	Taux moyen
Fixe	13 297 600.63 €	97,84 %	3,69 %
Variable	240 000.00 €	1,77 %	0,30 %
Livret A	53 056.16 €	0,39 %	1,10 %
<b>Ensemble des risques</b>	<b>13 590 656.79 €</b>	<b>100,00 %</b>	<b>3,62 %</b>



Emprunts à taux variable : il s'agit de deux emprunts contractualisés auprès de la Société Générale en 2009 et 2011 qui sont indexés sur l'EURIBOR 1 mois et l'EURIBOR 3 mois.

### *Dette par prêteur*

Prêteur	Capital Restant Dû	% du CRD
CAISSE D'EPARGNE	6 233 308.84 €	45,86 %
SFIL CAFFIL	5 337 887.95 €	39,28 %
AUTRE (ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER - EPF)	1 299 029.54 €	9,56 %
CREDIT AGRICOLE	427 374.30 €	3,14 %
AUTRES PRETEURS (SOCIETE GENERALE, CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS)	293 056.16 €	2,16 %
<b>Ensemble des prêteurs</b>	<b>13 590 656.79 €</b>	<b>100,00 %</b>



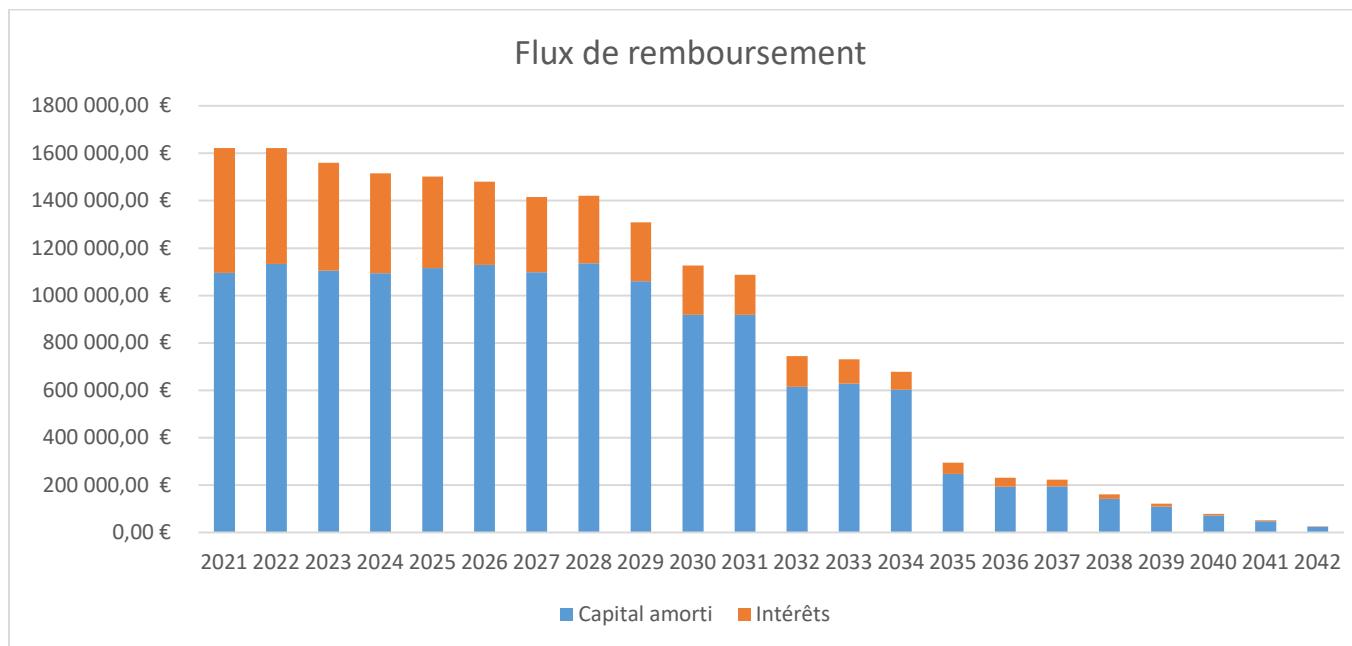
**Détail par ligne d'emprunt**

Organisme prêteur ou chef de file	Date d'émission ou date de mobilisation	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/2022	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt		Capital	Charges d'intérêt
					Index	Niveau de taux d'intérêt au 01/01/2022		
CAISSE D'EPARGNE	25/06/2003	741 767,59	63 189,78	0,48	Taux fixe à 6,11 %	6,110	63 189,78	3 860,90
CAISSE D'EPARGNE	25/08/2006	900 000,00	302 664,85	4,65	Taux fixe à 4,44 %	4,440	55 390,96	13 438,32
SFIL CAFFIL	23/05/2003	609 796,00	351 183,34	11,42	Taux fixe à 4,98 %	4,980	22 088,78	17 488,93
SFIL CAFFIL	30/09/2004	500 000,00	305 532,41	12,67	Taux fixe à 4,98 %	5,053	17 249,11	15 426,84
CREDIT AGRICOLE	02/11/2007	500 000,00	89 393,86	1,04	Taux fixe à 4,89 %	4,961	43 615,72	4 432,07
CREDIT AGRICOLE	29/12/2008	300 000,00	157 446,36	7,01	Taux fixe à 5,27 %	5,270	16 329,52	8 297,42
SOCIETE GENERALE	23/10/2009	300 000,00	120 000,00	7,39	Euribor 1M + 0,8	0,192	15 000,00	356,13
CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	09/12/2010	100 000,00	53 056,16	9	Livret A + 0,6	1,100	5 177,90	583,62
CAISSE D'EPARGNE	01/05/2012	500 000,00	427 464,81	16,04	Taux fixe à 6 %	6,228	16 072,36	25 641,66
CAISSE D'EPARGNE	25/01/2013	500 000,00	427 464,81	16,07	Taux fixe à 6 %	6,228	16 072,36	25 641,66
CAISSE D'EPARGNE	10/05/2014	375 000,00	309 571,38	17,36	Taux fixe à 4,79 %	4,790	11 221,46	14 828,47
CAISSE D'EPARGNE	12/01/2015	375 000,00	320 279,90	18,04	Taux fixe à 4,79 %	4,790	10 708,52	15 341,41
CAISSE D'EPARGNE	25/06/2015	1 696 943,60	999 663,28	7,48	Taux fixe à 1,04 %	1,040	120 480,02	10 396,50
CAISSE D'EPARGNE	25/06/2015	900 000,00	694 761,33	13,48	Taux fixe à 3,7 %	3,700	38 770,18	25 706,17
CAISSE D'EPARGNE	25/01/2019	250 000,00	232 359,38	17,07	Taux fixe à 3,7 %	3,700	9 312,80	8 597,30
CAISSE D'EPARGNE	25/01/2018	250 000,00	223 046,58	16,07	Taux fixe à 3,7 %	3,700	9 657,38	8 252,72
CAISSE D'EPARGNE	25/06/2014	2 143 144,28	1 562 092,97	12,48	Taux fixe à 3,7 %	3,700	95 738,27	57 797,44
CAISSE D'EPARGNE	15/01/2016	375 000,00	330 498,93	19,04	Taux fixe à 4,79 %	4,790	10 219,03	15 830,90
CAISSE D'EPARGNE	09/05/2014	375 000,00	340 250,84	20,04	Taux fixe à 4,79 %	4,790	9 751,91	16 298,02
SFIL CAFFIL	01/06/2016	3 060 679,78	2 276 930,31	9,42	Taux fixe à 4,15 %	4,210	181 026,37	95 805,01
SFIL CAFFIL	01/09/2016	2 998 104,63	2 404 241,89	12,67	Taux fixe à 4,27 %	4,332	153 173,27	104 086,98
CREDIT AGRICOLE	14/02/2020	200 000,00	180 534,08	8,12	Taux fixe à 0,6 %	0,600	19 582,72	1 083,20
SOCIETE GENERALE	15/12/2011	200 000,00	120 000,00	14,96	Euribor 3M + 1	0,403	8 000,00	621,75
AUTRE	06/11/2018	1 855 756,49	1 299 029,54	7	Taux fixe à 0 %	0,000	185 575,65	0,00
		<b>20 006 192,37</b>	<b>13 590 656,79</b>				<b>1 133 404,07</b>	<b>489 813,42</b>

### Dette par année

	2022	2023	2024	2025	2026
Encours au 31/12	12 457 252,72 €	11 351 863,57 €	10 258 044,11 €	9 142 892,40 €	8 014 356,98 €
Capital payé sur la période	1 133 404,07 €	1 105 389,15 €	1 093 819,46 €	1 115 151,71 €	1 128 535,42 €
Intérêts payés sur la période*	489 813,42 €	454 025,66 €	421 002,61 €	386 680,62 €	351 922,10 €
Taux moyen sur la période	3,56%	3,59%	3,64%	3,71%	3,85%

\* estimés



L'encours de dette diminue de 41 % du 1<sup>er</sup> janvier 2022 au 31 décembre 2026.

## D. Ressources Humaines : structure et évolution des effectifs communaux

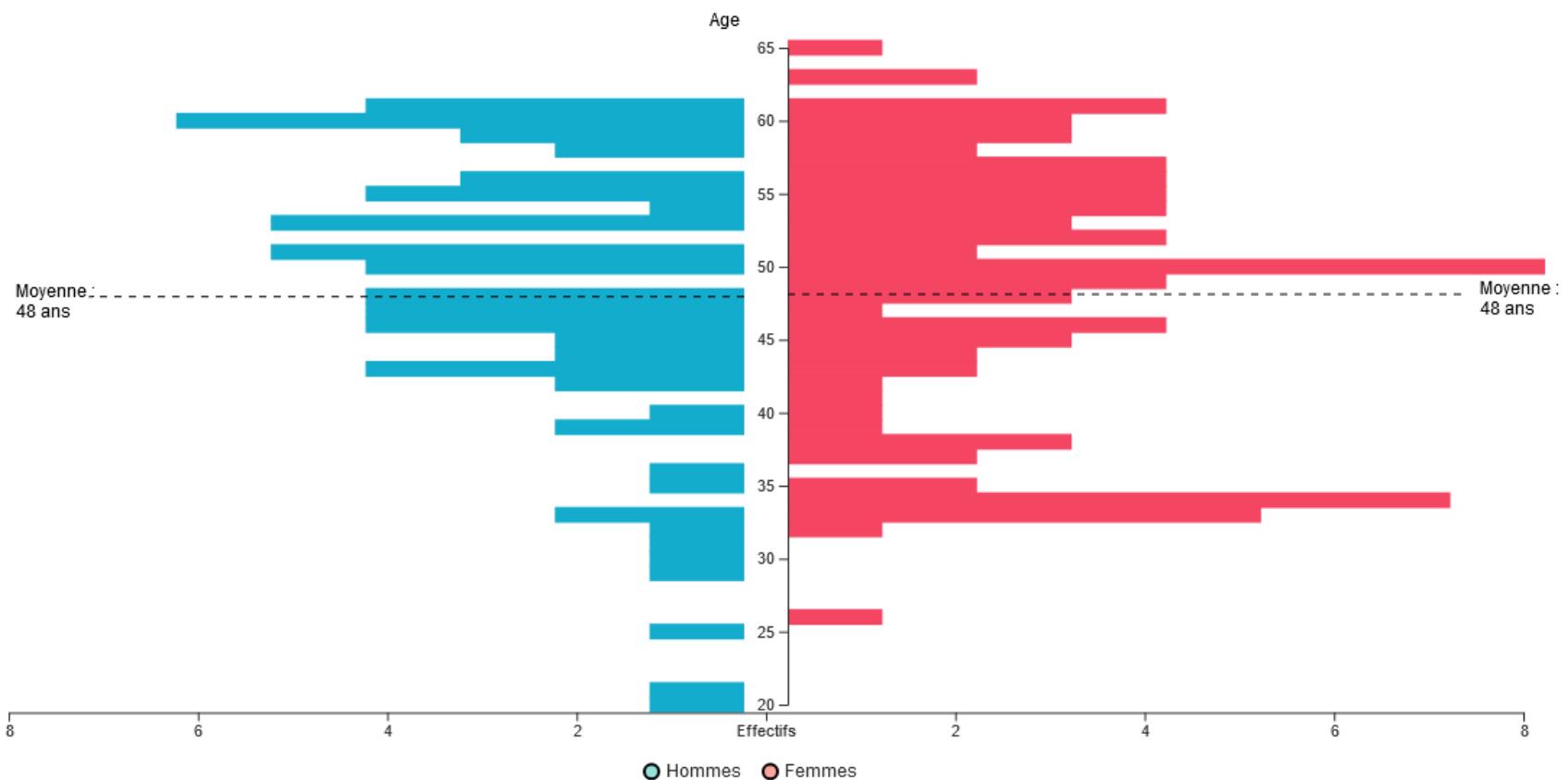
### 1/ LES GRANDES DONNEES EN MATIERE DE RESSOURCES HUMAINES AU 31/12/2021

#### 1.1- Les effectifs

<b>PERSONNEL « PERMANENT » au 31/12/de l'année) :</b>	<b>2019</b>		<b>2020</b>		<b>2021</b>	
	<b>NB</b>	<b>ETP</b>	<b>NB</b>	<b>ETP</b>	<b>NB</b>	<b>ETP</b>
<b>Titulaires/stagiaires</b>	174	165.92	172	163.82	165	158.24
<b>Contractuels permanents</b>	5	2.64	6	3.56	4	1.56
<b>TOTAUX</b>	<b>179</b>	<b>168.56</b>	<b>178</b>	<b>167.38</b>	<b>169</b>	<b>159.80</b>

<b>PERSONNEL « NON PERMANENT » (moyenne sur l'année) :</b>	<b>2019</b>	<b>2020</b>	<b>2021</b>
	<b>ETP</b>	<b>ETP</b>	<b>ETP</b>
<b>Contractuels remplacement / accroissement</b>	13.16	15.36	14.93
<b>Contractuels sports jeunesse cohésion sociale</b>	2.97	1.03	2.64
<b>Contractuels sortie des écoles</b>	1.69	1.88	1.75
<b>Contrats aidés (PEC et apprentis)</b>	17.5	16.95	16.58
<b>Collaborateur de cabinet</b>	0	0.17	1
<b>TOTAUX</b>	<b>35.32</b>	<b>35.39</b>	<b>36.90</b>

## 1.2-Les pyramides des âges de la VILLE (agents titulaires) au 31 décembre 2021



La moyenne d'âge constatée au 31 décembre 2021 est de 48 ans pour les agents titulaires (la moyenne nationale dans la Fonction Publique Territoriale est de 45.5 ans – Sources : Direction Générale de l'Administration et de la Fonction Publique – rapport annuel sur l'état de la Fonction Publique édition 2021 – Données au 31 décembre 2019)

### **1.3-La répartition des effectifs par taux d'encadrement (sur l'année 2021)**

<b><u>CATEGORIE</u></b>	<b><u>Taux en % pour la Ville</u></b>
Catégorie A	2.91 %
Catégorie B	11.34 %
Catégorie C	85.75 %

Les catégories hiérarchiques sont désignées, en ordre décroissant, par les lettres A, B, C :

- A : fonctions de direction et de conception
- B : fonctions d'application et de maîtrise
- C : fonctions d'exécution

### **1.4-La répartition des effectifs titulaires par filières**

<b>Filière</b>	<b>Part totale</b>
Filière technique	44,68%
Filière administrative	22,25%
Filière culturelle	13,94%
Filière animation	7,39%
Filière sociale	6,46%
Filière médico-sociale	2,77%
Filière police	1,88%
Filière sportive	0,63%

## **1.5-Le Rapport Egalité Hommes Femmes**

### **1.5.1- Pour les effectifs titulaires de la Ville**

En 2021, la Ville d'Auchel comprend 57 % d'hommes et 43 % de femmes en Equivalent Temps plein.

Répartition par catégories au 31 décembre 2021 :

Catégorie	Hommes	Femmes
A	25 %	75.00 %
B	64.56 %	35.44 %
C	41.53 %	58.47 %

Répartition par filières :

Filière	Part hommes	Part femme
Technique	67.75 %	32.25 %
Administrative	22.79 %	77.21 %
Culturelle	57.22 %	42.78 %
Animation	25.09 %	74.91 %
Médico-sociale	0 %	100 %
Police Municipale	0 %	100 %
Sportive	100 %	0 %

## **2/ LES EVOLUTIONS EN MATIERE DE DEPENSES DU PERSONNEL POUR 2022**

Afin de préserver un service de qualité pour les concitoyens, de consolider les équipes en vue de porter les projets municipaux, il est proposé de faire évoluer les budgets consacrés à la masse salariale de l'ordre de :

- 1.54 % pour la Ville

Ces évolutions visent à prendre en compte les évolutions réglementaires :

## **2.1- La réforme de la Catégorie C au 1<sup>er</sup> janvier 2022**

Les grilles indiciaires des 2 premiers grades des fonctionnaires de catégorie C sont réévaluées. Cette réforme, imposée à la collectivité, a un impact fort sur le budget, puisque le coût de cette réforme est évalué à 54 567.19 € portant le montant total d'évolution du budget uniquement pour l'évolution des carrières des agents à 102 428.07 € sur l'année 2022.

## **2.2 – L'évolution du SMIC**

Cette évolution prend en compte l'augmentation du SMIC au 1<sup>er</sup> octobre 2021 (avec un impact sur l'ensemble de l'année 2022) et l'évolution du 1<sup>er</sup> janvier 2022. L'impact de l'évolution du SMIC sur 2022 aura un impact évalué à 3 376.80 €.

## **2.3- Les élections présidentielles et législatives**

Dans le cadre de l'organisation des élections, du personnel est mobilisé pour la tenue des bureaux de vote. Pour 2022, il s'agit de mobiliser des agents pour 4 tous d'élections. 1 tour d'élection est évalué à 9 000 € de dépenses de fonctionnement en personnel

## **2.4- La prime de précarité**

La continuité du versement de la prime de précarité, instaurée depuis janvier 2021, pour les contrats à durée déterminé ayant pour but à pourvoir des emplois permanents ou non permanents dont la durée, renouvellement inclus, est inférieure ou égale à un an (à l'exception des contrats conclus pour faire face à un besoin saisonnier) se poursuit en 2022. Le montant de la prime de précarité est égal à 10 % de la rémunération perçue par l'agent.

L'année 2021 n'est pas forcément représentative :

- Les contrats conclus ou renouvelés avant le 1<sup>er</sup> janvier 2021 ont échappé à cette indemnité
- La reprise post COVID19 et la réintégration des principales manifestations et évènements organisés par la Ville en 2022.

Il est donc légitime de penser que l'année 2022 pourrait être un montant plus important de dépense sur cette indemnité. Sur 2021, nous avons dépensé 10 487.11 € sur ce poste. On peut estimer la dépense de 2022 à 14 000 €

## **2.5- La GIPA**

Instaurée en 2008, la GIPA résulte d'une comparaison établie entre l'évolution du traitement indiciaire brut (TIB) détenu par l'agent sur une période de référence de quatre ans et celle de l'indice des prix à la consommation (IPC hors tabac en moyenne annuelle) sur la même période. Si le TIB

effectivement perçu par l'agent au terme de la période a évolué moins vite que l'inflation, un montant indemnitaire brut équivalent à la perte de pouvoir d'achat ainsi constatée est versé à chaque agent concerné.

L'indice des prix à la consommation connaît une inflation sur les derniers mois plus importants que les années précédentes. Mathématiquement, les agents potentiellement concernés, peuvent être plus nombreux.

669.20 € ont été versés en 2019 et 2198.22 € en 2021 au titre de la GIPA. Une augmentation de 2 913.71 € est évaluée pour 2022.

## **2.6- L'augmentation de la cotisation patronale du CNFPT**

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022, le CNFPT perçoit une majoration de cotisation créée pour le financement de la formation des apprentis. Le plafond de cette cotisation est fixé à 0.1 %. La cotisation est néanmoins fixée à 0.05 % pour l'année 2022. Cette augmentation aura un impact à la hausse sur le budget 2022 évalué à 1 871.78 €.

## **2.7- La gestion des départs et politique de remplacement**

En 2022, 10 départs, dont 7 dans le cadre de la retraite, sont estimés. 3 de ces postes seront remplacés soit un taux de remplacement de 30 % engendrant une économie évaluée à 119 802.97 € pour l'année sur le budget de la Ville

Afin de pallier les départs non remplacés, une réorganisation des services est envisagée et une attention particulière sera portée :

- Aux services administratifs dans l'ensemble et notamment sur la fonction accueil
- Aux service entretien des locaux communaux
- La fusion de certains services qui permettra de renforcer la polyvalence sans avoir de recours à de nouveaux recrutements.

Pour conforter la baisse des effectifs et ainsi entamer une baisse de la Masse Salariale, il convient, au-delà de limiter le remplacement des départs à la retraite :

- De développer la mobilité interne avec étude systématique de l'organisation des services
- De développer la compétence des agents, notamment par le développement d'un accompagnement à l'évolution professionnelle par la formation, l'anticipation des besoins en matière de compétences
- L'instauration d'un délai de carence pour les remplacements sauf pour les métiers liés à un taux d'encadrement (ATSEM, cantine, garderie et multi-accueil, service jeunesse et service des sports) qui sont à ce jour trop nombreux et qui, en raison de la pandémie ont été accentués en 2020.

## **2.8- Mise en place de mesures RH internes**

### **2.8.1 – Lutte contre l'absentéisme**

La Ville d'Auchel se situe au-dessus de la moyenne des collectivités équivalentes en termes d'exposition, de fréquence, de gravité en matière de maladie. Au regard des résultats de l'absentéisme sur 2020, des mesures de lutte contre l'absentéisme ont été prises :

- Reprise de la rédaction du Document unique d'évaluation des risques professionnels
- Mise en place d'actions de communication sur les risques professionnels et rappels réguliers des mesures de sécurité à respecter
- Systématisation des contrôles médicaux dès le 10<sup>ème</sup> jour d'arrêt dans l'année (l'objectif des contre-visites médicales est de constater d'éventuels arrêts injustifiés et l'aptitude de l'agent à reprendre ses fonctions)
- Instauration des entretiens de ré-accueil après un arrêt supérieur à 30 jours dans les 10 jours qui suivent sa reprise en présence du responsable des ressources humaines et du responsable du service d'accueil
- Suppression du régime indemnitaire à compter du 11<sup>ème</sup> jour d'arrêt sur l'année glissante

Ces mesures ont pour objectif de limiter les arrêts maladie dans le but de limiter le recours aux contrats de remplacement qui ont un fort impact sur le budget et d'anticiper les problèmes d'usure professionnelle engendrant accidents du travail et arrêts maladie.

### **2.8.2– Le temps de travail**

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2021, un nouveau règlement du temps de travail a été mis en application pour l'ensemble des agents, fixant la durée de travail à 1607 heures et prenant en compte les sujétions particulières.

Ce règlement a été couplé avec une analyse des fonctionnements des différents services afin de limiter le recours aux contractuels et aux heures supplémentaires.

Courant 2022, la mise en place d'un outil de gestion du temps de travail automatisé avec mise en place de badgeuses, viendra finaliser la gestion du temps de travail au sein de la collectivité.

### **2.8.3 – La maîtrise de la montée en compétences des agents**

Dans un souci de maîtrise des effectifs et de la masse salariale, la mobilité interne sera favorisée tout en donnant les moyens aux agents de se professionnaliser.

Une politique d'avancement de grade et de promotion interne a été instaurée en 2018 permettant notamment pour les promotions internes de les lier :

- À la capacité de l'agent d'évoluer professionnellement vers un poste d'encadrement
- À la participation de l'agent à la dynamique de la collectivité
- Aux besoins de la collectivité.

Chaque promotion interne fait l'objet d'une étude organisationnelle dans les services et s'associera à un plan de formation personnalisé.

Par ailleurs, une évaluation du besoin de développement des compétences est faite à chaque départ d'un encadrant, et plus particulièrement des agents de catégorie C en position d'encadrement.

En conclusion, sur le budget de la Ville, un effort avec pour objectif la baisse de la masse salariale est actée. Néanmoins, les évolutions législatives et la variation à effectif constant par le biais des avancements d'échelons, des avancements de grades impactent une évolution de la Masse Salariale à un taux de 1.54 %.

Ainsi pour le budget de la Ville, les facteurs exogènes d'évolution du budget (les réformes statutaires, les modifications de taux de cotisations patronales, l'augmentation du SMIC ainsi que l'évaluation des retours d'agents en maladie) sont évalués à + 197 090.80 € pour l'année 2022, alors que les facteurs endogènes liées purement à la politique interne de gestion du personnel (entrées et départs de personnel, revalorisation du régime indemnitaire, nouvelles attributions de NBI...) sont évalués à – 56 545.79 €.

## E. Orientations 2022 par commission

	<b>2022</b>
Banquet des aînés	27 000,00
Colis des aînés	22 000,00
Semaine bleue	3 000,00
<b>3<sup>ème</sup> Age</b>	<b>52 700,00</b>
Animation au bois	13 950,00
Bal populaire	2 990,00
Commémoration	2 560,00
Ducasse	2 000,00
Fête des mères	400,00
Feu d'artifice	18 200,00
Arbre de noël au personnel	24 100,00
Vœux à la population	4 000,00
Vœux au personnel	2 500,00
<b>Animation</b>	<b>70 700,00</b>
Bibliothèque	8 600,00
Ecole de danse	10 250,00
Fête de la musique	3 500,00
Lectures à partager	7 500,00
Musée Hacot	2 000,00
Ecole de musique	9 000,00
Spectacles gratuits	8 850,00
<b>Culture</b>	<b>49 700,00</b>
Prime accessibilité	1 000,00
Prime création	10 000,00
Prime réno-vitrine	10 000,00
Rénovation façade en centre-ville	20 000,00
Forum des associations	3 000,00
Salon des créateurs et du terroir	8 000,00
Marché de noël	15 000,00
<b>Développement économique</b>	<b>67 000,00</b>

	<b>2022</b>
Pâques	3 852,34
Festival du jeu	12 185,41
Accueil de loisirs "association"	118 536,00
Salon du manga	10 562,43
Activités de noël	1 600,00
Accueil de loisirs municipaux	23 460,76
Actions familles	11 000,00
Contrat Local d'Accompagnement Scolaire	2 500,00
Projet passerelle	500,00
Conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance	4 872,00
Festi color	10 364,30
Plus belle ma ville	2 000,00
Jeu égalité	8 400,00
Salon de l'enfance	8 500,00
A la découverte d'Auchel	8 500,00
Enveloppe d'appels à projets	9 500,00
Garderie scolaire	1 500,00
Activités pour les adultes	11 000,00
Sorties enfants	6 500,00
<b>Cohésion sociale</b>	<b>255 333,24</b>
Estiv'Auchel	35 801,75
Kid compét	11 632,70
Mercredis loisirs	3 000,00
Ecole municipale des sports	4 000,00
Sport bien être	2 000,00
Sport dans les écoles élémentaires	1 500,00
Sport santé	14 375,00
Stage football	3 500,00
Stages sportifs	11 040,55
Trail	14 518,82
<b>Sport</b>	<b>101 368,82</b>

## F. Budget Primitif 2022 et prospective 2023 -2024

### 1. Section de fonctionnement

#### 1.1 Les Dépenses

	2022	2023	2024
Dépenses récurrentes	1 239 850	1 262 993	1 286 580
Frais de fonctionnement liés à la gestion des écoles	178 675	178 675	178 675
Services <sup>8</sup>	1 441 059	861 951	861 951
<b>Charges à caractère général (chap. 011)</b>	<b>2 859 584</b>	<b>2 303 619</b>	<b>2 327 206</b>
Masse salariale	7 295 610	7 478 000	7 664 950
Cotisation assurance maladie	295 000	302 375	309 934
CNAS	52 890	54 212	55 568
Médecine du travail	27 665	28 357	29 066
Autres (validations de service, compensation du supplément familial de traitement, chèques cadeaux)	20 601	21 116	21 644
<b>Charges de personnel et frais assimilés (chap. 012)</b>	<b>7 691 766</b>	<b>7 884 060</b>	<b>8 081 163</b>
<b>Atténuation de produit (chap. 014)</b>	<b>10 000</b>	<b>10 000</b>	<b>10 000</b>
Participations (SIVOM du Bruaysis et du Béthunois et collecte des déchets)	273 700	276 437	279 201
Subventions au CAL	208 793	204 926	211 001
Subventions au CCAS	501 867	506 795	520 810
Subventions aux associations	120 000	120 000	120 000
Indemnités élus	201 810	201 810	201 810
Autres (créances admises en non-valeur, logiciels)	19 050	19 050	19 050
<b>Autres charges de gestion courante (chap. 65)</b>	<b>1 325 220</b>	<b>1 329 018</b>	<b>1 351 872</b>
Intérêts de la dette (art 66111)	490 040	454 977	421 982
Intérêts courus non échus – ICNE (art 66112)	- 19 441	- 17 919	- 16 853
<b>Charges financières (chap. 66)</b>	<b>470 599</b>	<b>437 058</b>	<b>405 129</b>
<b>Charges exceptionnelles (chap. 67)</b>	<b>56 000</b>	<b>56 000</b>	<b>56 000</b>
<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>	<b>12 413 169</b>	<b>12 019 755</b>	<b>12 31 370</b>

<sup>8</sup> En 2022, des crédits budgétaires sont prévus sur la commission travaux, dans le cadre d'un programme de rénovation des bâtiments de la ville et des voiries.

## 1.2 Les Recettes

	2022	2023	2024
<b>Atténuation de charges (chap. 013)</b>	<b>66 500</b>	<b>30 000</b>	<b>30 000</b>
<b>Produits des services (chap. 70)</b>	<b>388 820</b>	<b>411 305</b>	<b>415 419</b>
Produit des taxes directes (73111)	4 602 904	4 671 237	4 740 591
Fonds national de garantie individuel de ressources - FNGIR (art 7323)	13 847	13 847	13 847
Attribution de compensation (art 7321)	1 267 088	1 267 088	1 267 088
Dotations de solidarité communautaire (art 7322)	325 734	325 734	325 734
FPIC (art 73223)	340 490	340 490	340 490
Taxes pour utilisation des services publics et du domaine (art 733 hors 7331)	27 000	27 000	27 000
Taxe sur l'électricité (art 7351)	170 000	170 000	170 000
Impôts sur les spectacles (art 7363)	0	0	0
Taxes sur la publicité (art 7368)	24 900	24 900	24 900
Taxe additionnelle aux droits de mutation (art 7381)	150 000	150 000	150 000
<b>Impôts et taxes (chap. 73)</b>	<b>6 921 963</b>	<b>6 990 296</b>	<b>7 059 650</b>
DGF, dotation forfaitaire (art 7411)	1 809 344	1 805 852	1 801 005
Dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale (art 74123)	3 179 532	3 271 299	3 362 599
Dotation nationale de péréquation (art 74127)	280 518	270 599	259 333
FCTVA (art 744)	29 771	11 419	0
Participations (art 747)	507 040	507 040	507 040
Compensations TFB Locaux industriels	206 092	209 183	212 321
Compensations fiscales (art 748 hors locaux industriels)	41 310	41 310	41 310
<b>Dotations (chap. 74)</b>	<b>6 053 607</b>	<b>6 116 702</b>	<b>6 183 608</b>
<b>Autres produits de gestion courante (chap. 75)</b>	<b>30 100</b>	<b>30 100</b>	<b>30 100</b>
<b>Produits financiers (chap. 76)</b>	<b>293 234</b>	<b>293 234</b>	<b>76 965</b>
<b>Produit des cessions d'immobilisations (art 775)</b>	<b>250 000</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Produits exceptionnels (chap. 77 hors 775)</b>	<b>105 000</b>	<b>105 000</b>	<b>105 000</b>
<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>	<b>14 109 224</b>	<b>13 976 637</b>	<b>13 900 742</b>

## 2. Section d'investissement

### 1.1 Les Dépenses

	2022	2023	2024
Aire de jeux centre-ville	171 056		
Aménagement paysager gare routière	60 000		
Bois de St Pierre -remplacement d'un câble électrique défectueux	65 000		
Candélabres - 2ème tranche	585 420		
City stade Cité 3 + Rimbert	65 000		
Cimetière	50 000	50 000	50 000
Badgeuses	48 000		
Démolition ex pharmacie Gau + aménagement square	280 000	200 000	
Equipements des écoles	43 349	15 000	15 000
Eglise	1 000 000	550 768	
Enduit façade + sol - école maternelle du Cantal	50 000		
Equipements des services	120 000	100 000	100 000
Décoration de noël	30 000	15 000	10 000
Déménagement multi-accueil	1 100 000		
Préau Anatole France	80 000		
Rénovation des bâtiments communaux	700 000	500 000	500 000
Rue Casimir Beugnet - 2ème tranche	300 000		
Réfection des voiries	1 351 805	500 000	500 000
Réfection toitures	400 000	150 000	150 000
Travaux dans les écoles	100 000	50 000	50 000
Vidéo surveillance	50 000		
<b>Sous-total dépenses d'équipement</b>	<b>6 649 630</b>	<b>2 130 768</b>	<b>1 375 000</b>
Remboursement capital de la dette (chap. 16)	1 133 404	1 105 389	1 093 819
Autres investissements hors PPI (frais d'études divers)	250 000	0	0
Reste à réaliser (hors PPI)	26 040	0	0
<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>	<b>8 059 074</b>	<b>3 236 157</b>	<b>2 468 819</b>

Après avoir bénéficié d'un diagnostic financé par la Banque des Territoires dans le cadre du dispositif des Petites Villes de Demain, la ville a sollicité l'aide en Ingénierie de la Banque de Territoires afin de formaliser une feuille de route pour la revitalisation du centre-ville.

Cette ingénierie permettra de lister les différents projets et actions à mettre en place, les chiffrer et les phaser dans le temps en tenant compte des capacités de financement de la commune.

C'est pourquoi, la prospective est présentée à titre indicatif (hors crédits afférents aux Autorisations de Programme et Crédits de Paiement).

## 1.2 Les Recettes

	2022	2023	2024
<b>FCTVA (art 10222)</b>	<b>194 904</b>	<b>39 295</b>	<b>1 090 960</b>
Produit des amendes de police (1342)	35 000	35 000	35 000
Aire de jeux centre-ville (Flandre Opale Habitat -avenant à la convention d'utilisation du reliquat du dispositif d'abattement de la TFPB)	171 056		
Candélabres - 2ème tranche (FDE)	397 710		
City stade Cité 3 + Rimbert (Agence Nationale du Sport)	20 000		
Eglise (Région)	75 000	75 000	
Eglise (DETR)	76 250	76 250	
Eglise (CABBALR)	140 000	140 000	
Déménagement multi-accueil (CAF)	511 500		
Travaux dans les écoles (Département)	27 836		
Autres recettes hors PPI (solde subvention skate-park)	23 320		
Reste à réaliser hors PPI (Financement de l'application "Auchel" et subvention pour l'action "1 million d'arbres")	24 981		
<b>Subventions perçues liées au PPI (chap. 13)</b>	<b>1 502 653</b>	<b>326 250</b>	<b>35 000</b>
<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>	<b>1 697 557</b>	<b>365 545</b>	<b>1 125 960</b>

## G. Budget annexe

La présentation du budget annexe est faite par enveloppe de gestion : Animation, Cinéma, Culture et locations. Les locations reprennent les dépenses des salles qui sont louées pour diverses manifestations aux associations et particuliers (fluides, maintenance, travaux divers, etc.).

### 1. Analyse rétrospective

#### *Dépenses d'investissement*

	2019	2020	2021
Cinéma	15 797	9 134	269
Culture	3 212	4 197	0
Location	19 285	24 996	7 448
<b>Total Dépenses</b>	<b>38 294</b>	<b>38 327</b>	<b>7 717</b>

#### *Recettes d'investissement*

	2019	2020	2021
Excédents de fonctionnement capitalisés (autofinancement)	0	23 922	3 923
<b>Total Recettes</b>	<b>0</b>	<b>23 922</b>	<b>3 923</b>

#### *Dépenses de fonctionnement*

	2019	2020	2021
Animation (buvette bois de St Pierre, thés dansants)	15 596	3 686	5 995
Cinéma	63 538	42 130	35 042
Culture (Spectacles)	93 924	34 997	3 532
Location	88 486	60 541	90 693
<b>Total Dépenses</b>	<b>261 544</b>	<b>141 354</b>	<b>135 262</b>

*Recette de fonctionnement*

	2019	2020	2021
Animation (buvette bois de St Pierre, thés dansants)	28 222	5 222	11 207
Cinéma	44 390	12 225	17 315
Culture (Spectacles)	42 381	8 931	690
Location	57 008	14 152	13 213
Subvention de la ville	127 837	115 230	103 807
<b>Total Recettes</b>	<b>299 837</b>	<b>155 759</b>	<b>146 232</b>

2. Budget Primitif 2022 et prospective 2023 -2024

*Dépenses d'investissement*

	2022	2023	2024
Dépenses d'équipement*	16 000,00	16 000,00	16 000,00
<b>Total Dépenses</b>	<b>16 000,00</b>	<b>16 000,00</b>	<b>16 000,00</b>

\*réalisées à hauteur des besoins réels

*Dépenses de fonctionnement*

	2022	2023	2024
Animation (buvette bois de St Pierre, thés dansants)	31 520	32 042	32 682
Cinéma	64 880	65 954	67 271
Culture (Spectacles)	82 550	83 917	85 592
Location	120 370	122 363	124 806
<b>Total Dépenses</b>	<b>299 320</b>	<b>304 276</b>	<b>310 351</b>

*Recette de fonctionnement*

	<b>2022</b>	<b>2023</b>	<b>2024</b>
Animation (buvette bois de St Pierre, thés dansants)	36 150	36 150	36 150
Cinéma	30 400	30 400	30 400
Culture (Spectacles)	20 500	20 500	20 500
Location	12 300	12 300	12 300
Subvention de la ville	208 793	204 926	211 001
<b>Total Recettes</b>	<b>308 143</b>	<b>304 276</b>	<b>310 351</b>